



Webcast

Mardi 30 janvier à 9h00

EY x ACPR

Résolution des banques : de la
préparation au contrôle



#EYFinancialServices

FRÉDÉRIC VISNOVSKY
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
EN CHARGE DE LA RÉOLUTION

30 JANVIER 2024

1 – LA FAILLITE DE BANQUES RÉGIONALES AMÉRICAINES ET LE SAUVETAGE DE CRÉDIT SUISSE : QUELS ENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE DE RÉOLUTION ? (1/2)

Des outils de la résolution et des mesures exceptionnelles

	Méthode	Outils de résolution	Autres mesures
Silvergate	Liquidation		
SVB	Résolution (FDIC)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Banque-relais ▪ Transfert des dépôts et de certains actifs à un repreneur ▪ Contributions du FDIC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Garantie des dépôts non couverts (exception de risque systémique activée) ▪ Lignes de liquidité non conventionnelles
Signature			
First Republic			
Crédit Suisse	Combinaison d'outils <i>ad hoc</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cession des activités ▪ Contribution partielle des actionnaires ▪ Contribution complète des AT1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lignes de liquidité non conventionnelles ▪ Non respect de la hiérarchie des créanciers ▪ Garanties étatiques au bénéfice de l'acquéreur et de la banque centrale



1 – LA FAILLITE DE BANQUES RÉGIONALES AMÉRICAINES ET LE SAUVETAGE DE CRÉDIT SUISSE : QUELS ENSEIGNEMENTS EN MATIÈRE DE RÉOLUTION ? (2/2)

Des enseignements tirés par le FSB

Rapport "2023 Bank Failures, preliminary lessons learnt for resolution"

<https://www.fsb.org/wp-content/uploads/P101023.pdf>

1. Confirmation de la pertinence et la faisabilité de la résolution internationale
2. Nécessité d'un filet de sécurité temporaire et efficace pour la liquidité
3. Approfondir les problèmes juridiques identifiés lors de l'exécution d'un renflouement interne transfrontière
4. Mieux rendre opérationnelle une série d'options de résolution, telles que le transfert et la cession d'activités comme instruments utilisés seuls ou en combinaison avec le renflouement interne
5. Comprendre l'incidence du renflouement interne sur les institutions financières et les marchés
6. Donner la priorité aux tests et aux simulations
7. Accroître les efforts de communication et de coordination en dehors du groupe principal de gestion des crises

2 - QUELS CHANGEMENTS FAUT-IL ATTENDRE AVEC LA REVUE STRATÉGIQUE LANCÉE PAR LE CONSEIL DE RÉOLUTION UNIQUE (CRU) ?

Présentation de la revue stratégique le 13 février 2024

3 grands objectifs :

1. Améliorer la transparence du CRU à l'égard des parties prenantes externes
2. Recentrer les travaux sur la résolution, tester et développer davantage les capacités du CRU à gérer une crise
3. Rationaliser, autant que possible, les processus.



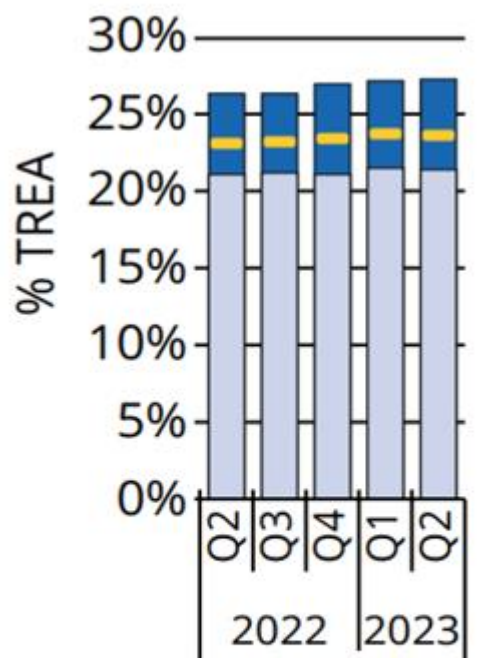
- Passer du « dialogue » (voilà ce que j'ai décidé) à la « consultation » (quelle est votre opinion)
- Passer d'une phase de renforcement des capacités en matière de résolvabilité à une nouvelle phase dans laquelle le CRU et les banques se concentreront sur le test et la mise en œuvre de toutes les options de résolution
- Développer les analyses approfondies (« deep dives ») et lancer des contrôles sur place (« O-SI »)

3 – QUELLES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE D'EXIGENCES MREL ? (1/2)

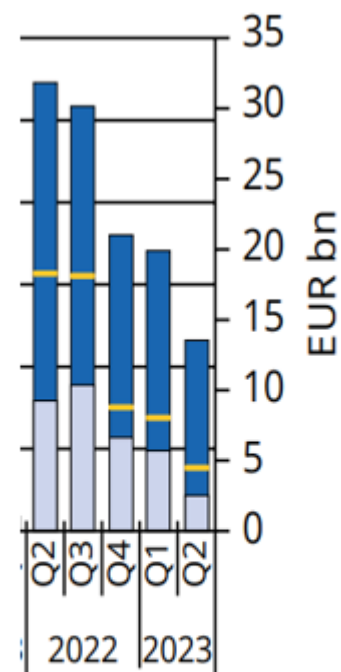
Les banques européennes respectent largement leurs exigences MREL

Une **exigence** à hauteur de **27,3 %** des risques pondérés

Une **insuffisance** de **13,6 milliards** à fin juin 2023



■ MREL subordination target incl. the CBR
■ MREL target incl. the CBR
■ MREL target



■ o/w for the subordination component incl. the CBR
■ MREL shortfall incl. the CBR
■ MREL shortfall

Source : Single Resolution Board - MREL Dashboard Q2.2023

3 – QUELLES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE D'EXIGENCES MREL ? (2/2)

La consultation du CRU du 14 décembre 2023 ouvre la voie à des évolutions

Pour l'ACPR, les exigences MREL du CRU sont trop élevées : pour les GSIBs, les exigences MREL sont de 3,5 % plus élevées que les exigences TLAC aux US

Voir le Working paper "Loss-absorbing capacity requirements in resolution for G-SIBs in the EU and the US" (https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20221213_mrel_tlac.pdf)

La consultation du CRU sur des éléments susceptibles d'affecter les exigences MREL : [SRB MREL Public Consultation on the Future of MREL Policy](#)

1. Ajustement pour les stratégies préférées qui reposent sur une combinaison d'outils
2. L'exigence de cousin "market confidence" pour restaurer la confiance des marchés en résolution
3. Suivi de l'éligibilité des émissions
4. Les exclusions discrétionnaires
5. Revoir l'approche avec une exigence de type "Pilier 1 + Pilier 2"

4 – LE « BAIL-IN » ET LA COMBINAISON D'OUTILS – APPROCHE DE L'ACPR (1/2)

La mise en œuvre opérationnelle du « bail in » (renflouement interne)

Le « **bail-in** » est la stratégie privilégiée => nécessité d'en préciser la mise en œuvre opérationnelle

- Se conformer aux orientations de l'Autorité bancaire européenne qui précisent les informations relatives à l'exécution du « *bail in* » que les autorités de résolution doivent rendre publiques d'ici le 1er janvier 2024.
- Groupe de Place lancé en mars 2023, réunissant les groupes bancaires français, leurs agents payeurs, l'Autorité des marchés financiers, Euronext et le dépositaire central de titres français (Euroclear France).

L'approche de l'ACPR a été précisée dans un document public « Mise en œuvre du renflouement interne (bail-in) » :

- la première partie décrit les aspects généraux du « bail-in » (principes et spécificités françaises, les parties prenantes et scénarios de référence du document)
- la seconde partie détaille les procédures opérationnelles applicables à la mise en œuvre du « bail-in » de certains instruments de droit français enregistrés dans les livres d'Euroclear France.

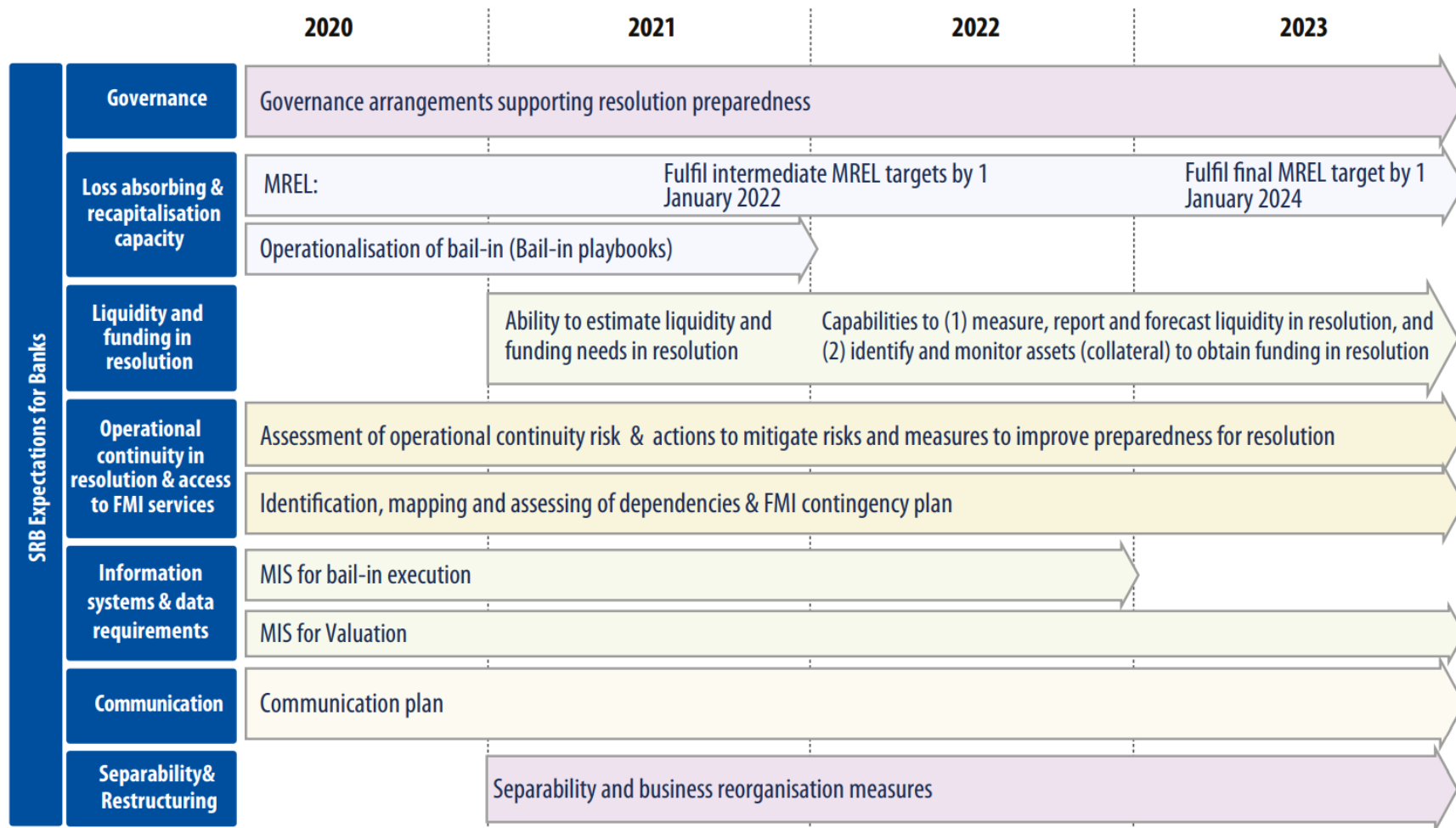
4 – LE « BAIL-IN » ET LA COMBINAISON D'OUTILS – APPROCHE DE L'ACPR (2/2)

La combinaison d'outils en résolution

- **Diversité des outils de résolution avec une priorité au « *bail in* »** dans les plans mais un recours aux opérations de transfert en pratique
 - ⇒ Pour les banques d'importance systémique mondiale, une approche combinée pourrait être plus appropriée et plus crédible
- Envisager une **approche modulaire** qui repose sur **une stratégie de boîte à outils** : Strategic optionality in resolution: combination of tools (décembre 2023)
 - ⇒ permet aux autorités de résolution d'intégrer flexibilité et options au sein d'une même stratégie plutôt que de concevoir plusieurs stratégies
 - ⇒ évaluation de la pertinence des mesures de séparabilité dans le délai réduit du week-end de résolution, par rapport à l'horizon plus long de la phase de restructuration en s'appuyant sur la source de financement fournie par le « bail-in » pour imposer des sorties d'activité coûteuses et séparer les actifs dépréciés ou à haut risque
- **Prendre en compte les contraintes opérationnelles** pour garantir que ces combinaisons d'outils sont exploitables
 - ⇒ être suffisamment préparé à l'utilisation simultanée de plusieurs instruments
 - ⇒ Quels impacts sur la valorisation et les besoins de financement de la résolution

5 – QUELLE SITUATION DES BANQUES PAR RAPPORT AUX ATTENTES ET QUELLE ÉVOLUTION DES TRAVAUX DANS LES ANNÉES À VENIR (1/3)

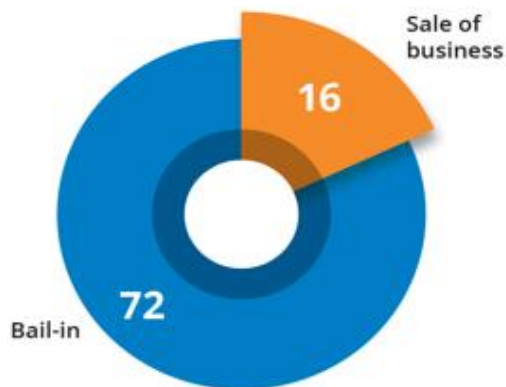
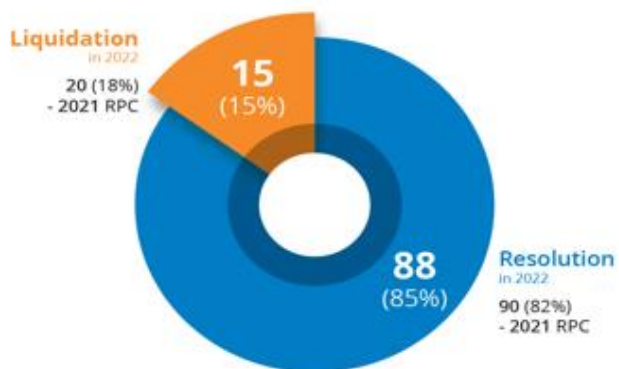
Déclinaison du programme de travail pluriannuel du CRU au 31 décembre 2023



Source : SRB – Multi-annual program 2021-2023

5 – QUELLE SITUATION DES BANQUES PAR RAPPORT AUX ATTENTES ET QUELLE ÉVOLUTION DES TRAVAUX DANS LES ANNÉES À VENIR (2/3)

L'état d'avancement des banques européennes à la fin 2022



Source : SRB – Resolvability of banks 2022 – September 2023



5 – QUELLE SITUATION DES BANQUES PAR RAPPORT AUX ATTENTES ET QUELLE ÉVOLUTION DES TRAVAUX DANS LES ANNÉES À VENIR (3/3)

Les priorités 2024 et les perspectives 2025-2028

▪ Les priorités 2024

- Exercice de test de la capacité des banques pour la fourniture à temps des données de haute qualité pour la valorisation
- Exercice de liquidité en soumettant le modèle commun de liquidité du CRU et de la BCE
- Test des capacités de renflouement interne (dont « bail-in » coordonné pour les groupes mutualistes)
- Travaux sur la séparabilité

▪ Se préparer à la mise en œuvre de la stratégie 2028

- Développer/renforcer les outils d'analyse de la résolvabilité = accroître l'approche de tests de résolvabilité : analyses approfondies (« *deep dive* »), exercices de tests (« *dry run* »), contrôles sur place (« *O-SI* »)
- Renforcer les analyses / interactions avec les banques = analyses horizontales, documents de réflexion



6 – LES PRINCIPAUX ENJEUX EN MATIÈRE DE RÉOLUTION POUR L’ACPR POUR LES MOIS ET ANNÉES À VENIR (1/2)

1 – Une priorité constante : pouvoir mettre en œuvre des outils de résolution de manière **efficace** : **adaptée** et **proportionnée** à la situation des groupes

- S’inscrire dans la stratégie 2028 du CRU
- Poursuivre une stratégie d’influence : analyses horizontales / échanges avec les banques / travaux internationaux
- Être une autorité de référence sur la résolution des CCP
- Approfondir la préparation de la résolution des assurances
- Analyser les interconnexions banques / assurances pour les conglomérats financiers

Cf. [Communiqué de presse du 15 janvier 2024 sur le programme de travail 2024](#)



6 – LES PRINCIPAUX ENJEUX EN MATIÈRE DE RÉOLUTION POUR L’ACPR POUR LES MOIS ET ANNÉES À VENIR (2/2)

2 – Trois principaux enjeux tirés des expériences de résolution

Post-SVB : Faut-il se préparer à de nouvelles formes de *run* et à des difficultés accrues pour gérer la liquidité en résolution ?

Post-Crédit-Suisse : La hiérarchie des créanciers est-elle toujours une référence solide ? Une résolution peut-elle se fonder exclusivement sur le « bail-in » ? Peut-on réellement convertir de la dette ouverte aux investisseurs US lors du week-end de résolution ?

Post-Eurovita : Peut-on s’assurer que le futur régime européen de résolution des assurances soit moins contourné que le régime bancaire ? Quels fonds de place pour gérer une crise dans le secteur des assurances ?